

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -12 - 09

Séance du 17 décembre 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 5

Absents excusés : 3

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE,
Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,
GIULIANO, GUEGUEN, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE,
VALENTIN.

OBJET :

**SUBVENTIONS
AUX PERSONNES
DE DROIT PRIVE**

**RENOVATION
DES FACADES
ET DEVANTURES
COMMERCIALES**

SOLIHA

EXERCICE 2020

Etaient représentés :

Adjoints : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur le
Maire).

Conseillers Municipaux : Mesdames Elisabeth LALESART
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Lydie TOCHE SOULÉ
(procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Pierre
LUCIANO (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Louis
SAOUT (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE).

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Olivia MOTUS-JAQUIER,
Isabelle VIDAL, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN,
Secrétaire de séance.

Afin que la Commune puisse poursuivre son action incitative en faveur de la rénovation des façades des immeubles compris dans le périmètre déterminé et des devantures commerciales, opération dont elle a confié l'animation et le suivi à SOLIHA VAR (Solidaires pour l'habitat).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'enveloppe globale des subventions susceptibles d'être attribuées en 2020 aux propriétaires dont les dossiers auront fait l'objet d'une validation par la Fédération SOLIHA.

Vu la consultation de la Commission des Finances en sa séance du 5 décembre 2019,

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer à l'opération SOLIHA, une subvention d'un montant de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € à l'opération de rénovation de façade animée par la Fédération SOLIHA.

Dit que la dépense correspondante d'un montant de 10 000 €, sera prélevée sur le compte 6745-Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé - Budget Primitif de la Commune, exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY